

Paris, le 4/12/2019,

## **PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET PLASTIQUES : UN RAPPORT PARLEMENTAIRE QUI POINTE L'URGENCE D'AGIR**

Le rapport des députées Claire PITOLLAT et Laurianne ROSSI sur les perturbateurs endocriniens présents dans les plastiques présente une très bonne synthèse de l'enjeu des perturbateurs endocriniens, pas seulement dans les matières plastiques mais plus largement dans les diverses sources d'exposition de la population. En estimant que l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens (PE) est « très préoccupante », il tire les conséquences du changement de paradigme des PE en mettant l'accent sur l'urgence d'agir : « Une prise de conscience relativement récente qui doit s'accélérer face à l'urgence » et sur les carences actuelles : la réglementation « très lacunaire », réglementation européenne « inadaptée et hétérogène ». Le rapport constate « le besoin criant de développer des travaux de recherche qui sous-tendent les évolutions réglementaires », comme « les recherches sur les milieux, la faune et la flore (qui) doivent être impérativement intensifiées ». Il demande à l'Etat de « pleinement jouer son rôle stratégique » en contribuant « à établir de nouvelles interdictions et régulations sur la base du principe de précaution ». Il pointe le fait que « information et communication sont deux vecteurs essentiels de l'action publique et doivent cibler en priorité les publics les plus vulnérables », « l'information de la population constitue un enjeu fondamental », « l'information et la formation des professionnels sur les risques ....ne doivent pas être oubliées ».

Le plaidoyer de la mission parlementaire pour accélérer le mouvement et mettre en face les moyens financiers vient au bon moment pour passer du stade du constat au stade de la mobilisation de la société et des institutions. Cette analyse rejoint celle que développe le RES depuis l'alerte lancée sur les biberons au bisphénol en 2009, qui s'était traduite par une interdiction en France étendue ensuite à l'Union européenne. Le RES a obtenu une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens, dont la 2<sup>ème</sup> phase a été rendue publique en septembre dernier, mais sans moyens dédiés.

Le RES a lancé la charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens en octobre 2017, charte aujourd'hui signée (ou en passe d'être signée) par 200 communes, 4 régions (Ile-de-France, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre-Val-de-Loire), 4 départements (Tarn, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône et Aude), ce qui traduit une volonté d'agir des collectivités territoriales, qui doit maintenant recevoir l'appui de l'Etat.

Plus largement, le moment est venu aussi de programmer des Etats Généraux de la Santé Environnementale pour adapter notre dispositif de sécurité sanitaire aux enjeux sanitaires et environnementaux de la transition écologique, dont les Perturbateurs endocriniens sont un volet important, mais pas unique.

Contact : André Cicolella : 06 35 57 16 82

**RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE**

206 quai de Valmy 75010 PARIS Tél : 07 85 37 94 80

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>